



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tel. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

**DÉLIBÉRATION**  
**du Centre Communal d'Action Sociale**  
**du 06 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

Membres en exercice : 13

Date de convocation : 31/03/2023

Membres présents : 8

Absent représenté : 1

Votants : 9

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,

Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme ETIENNE,

M. DROMAS, M. DIELENSCHNEIDER, M. COMBAL

**ÉTAIT ABSENTE-REPRESENTÉE :**

Mme CESTE donne pouvoir à Mme DESCOUX

**ÉTAIENT ABSENTS NON REPRESENTÉS :**

Mme FRANCOISE, Mme BEDU, Mme BEELS, M. BEDU

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme JODIN

**N°2023-08 – BUDGET PRIMITIF 2023**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du budget primitif,

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M14,

**VU** le débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu lors du conseil d'administration du 14 mars 2023, en application de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales,

**ENTENDU** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

**Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

**ADOpte** le budget primitif 2023, conformément au document annexé à la présente délibération et équilibré comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 18 524,87 €

- Recettes : 18 524,87 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 0,00 €

- Recettes : 0,00 €

**PRECISE** que le budget primitif 2023 a été établi et voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 6 avril 2023

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Mr Arnaud BRUNET  
Président du CCAS

